



SUD est là !
SUD CPAM RED
MAI 2019

VOUS DEFENDRE, VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER.

AU SOMMAIRE :

Edito

par les élus SUD

Votre gazette « *SUD est là* » s'est faite attendre mais est de retour pour un nouveau numéro en ce printemps 2019, avec une actualité riche en évènements.

A la CPAM RED, depuis un an et depuis la mise en place du CSE, l'équipe SUD, majoritaire, a pris ses marques progressivement pour continuer à défendre nos conditions de travail et assurer une gestion des œuvres sociales la plus large possible (voyages, week-ends et sorties...) malgré une baisse significative de la subvention allouée. De plus, les nouvelles organisations au sein des services (quand ils ne disparaissent pas complètement), les déménagements, la « fusion qui n'est pas une fusion », le turn-over des employés en contrat civique, intérim ou CDD mais jamais embauchés...

Toutes ces modifications pour toujours grappiller quelques euros, monopolisent les élus SUD.

Par ailleurs, les autres élus ont choisi de ne pas travailler avec l'équipe SUD sur les œuvres sociales, pour des raisons qu'eux seuls devront expliquer vis-à-vis du personnel. Avoir des divergences est une chose, ne pas s'impliquer dans la vie des

institutions représentatives du personnel en est une autre. Pour SUD, l'intérêt collectif doit être au centre de nos idées, particulièrement en cette période nébuleuse.

Enfin, suite à la recrudescence des actes racistes et antisémites dans notre société (infiltration du mouvement « gilets jaunes, banderole de Génération Identitaire sur la CAF de Seine St Denis...), et à l'approche des élections européennes, SUD réaffirme la nécessité de combattre plus que jamais l'extrême-droite qui agit à visage découvert sans vergogne. Cette dernière se sert de la précarité comme terreau pour infecter les esprits.

Vous trouverez dans votre nouvel exemplaire de « *SUD est là* » une analyse de la réforme des retraites en cours d'élaboration, des brèves sur la Sécu, une analyse de la situation sociale, et enfin des prises de position.

Les élus SUD

Quelle retraite pour demain ?

Décryptage.

Page 2

Brèves de Sécu :

Infos diverses (parfois drôles) sur notre Institution.

Page 2

Situation Sociale :

Point de vue.

Page 3

Fin du mois, fin du monde.

Engagement pour le climat.

Page 4

RH et nov'langue :

Billet.

Page 4



Réforme des retraites : encore un mauvais coup !

par les élus SUD, d'après Solidaires

Depuis un an, le gouvernement Macron / Philippe a engagé une nouvelle réforme des retraites. Il a nommé un Haut-Commissaire, M. Delevoye, chargé de la préparer. Ce dernier n'est pas un inconnu puisqu'il a été député et ministre dans divers gouvernements de droite et est en politique depuis 30 ans. Comme pour la réforme du code du travail, le gouvernement a convié les partenaires sociaux alors que le projet est déjà ficelé.

Une logique purement mathématique :

C'est une retraite à points que le gouvernement veut nous imposer : l'objectif principal, édicté par l'Europe, est de figer définitivement (voire de réduire) la part des retraites dans le PIB (14%). Cela aura inévitablement comme conséquence une baisse relative des pensions puisque la même part devra être répartie entre un nombre de plus en plus important de retraités, alors qu'aujourd'hui on calcule la pension en prenant en compte les 25 meilleures années. Avec le système envisagé, la pension se calculera sur toute la carrière.

Avec ce système à points, le niveau de la pension ne sera connu qu'au moment du départ (le prix du point pouvant varier chaque année selon les desiderata du gouvernement) alors qu'aujourd'hui on sait ce qu'on a cotisé et de fait ce qu'on va percevoir comme pension.

Accroissement des inégalités :

On voit tout de suite que les personnes ayant une carrière heurtée seront les plus pénalisées.

En particulier les femmes puisque ce sont très souvent elles qui arrêtent leur activité pour élever les enfants, qui travaillent à temps partiel, et qui sont encore en 2019 moins bien payées que les hommes. Par ailleurs, de plus en plus d'hommes et de femmes connaissent des périodes de chômage qui pénalisent leurs droits, les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active à cause du manque d'emploi, et les écarts d'espérance de vie sont importants entre un ouvrier et un cadre supérieur.



La question des solidarités pour compenser les interruptions de carrière, telle que la naissance d'un enfant par exemple, reste très floue dans le projet gouvernemental et reste soumis à la règle de ne pas dépenser trop !

De plus, le gouvernement vient d'annoncer qu'il faudrait certainement modifier l'âge légal de départ à la retraite (62 ans) pour le reculer à 63 voire 64 ans, laissant entendre qu'une année supplémentaire de cotisation servirait à financer l'autonomie des personnes âgées (on parle même d'une deuxième journée de « solidarité », soit de travail gratuit !). Le gouvernement, dans la lignée des précédents, veut qu'on travaille plus longtemps et qu'on bénéficie d'une pension moindre quand on arrivera enfin à la retraite ! Et le gouvernement clame qu'il veut « un système universel plus simple et plus juste », c'est nous prendre vraiment pour des ânes !!

Des revendications simples :

Pour SUD-Solidaires, ce sont les droits de celles et ceux qui travaillent qu'il faut garantir à la retraite. Il faut arrêter de faire payer les mêmes, car de l'argent il y en a ; il suffit d'aller le prendre là où il est : chez les plus riches !

SUD refuse ce système à points et réclame une amélioration de notre système actuel, notamment la mise en place de dispositifs de rattrapage des inégalités entre hommes et femmes, et la compensation des périodes non travaillées (chômage, maladie, maternité...).

SUD revendique un départ à la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire ou des 10 meilleures années.

SUD réclame la reconnaissance de la pénibilité et le droit de partir plus tôt pour les métiers difficiles. SUD demande la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale et refuse toute mesure comme une journée de travail gratuit ou des trimestres supplémentaires à travailler.

<https://solidaires.org/Reforme-des-retraites--283->

Brèves de Sécu

par les élus SUD

Ministère et UCANSS : même combat !

Depuis de nombreuses années, nous subissons à la fois des réductions massives d'emplois, des réorganisations et mutualisations (nous sommes bien placés à la CPAM RED puisqu'avec l'arrivée du nouveau directeur, le rapprochement s'accélère et on peut même dire que c'est un rapprochement à la hussarde !), et une politique salariale restrictive. Rappelons en effet que le point n'a été revalorisé que de... 0,50% en 7

ans (la dernière revalorisation datant de 2015).

Face à cette situation, le personnel s'est mobilisé unitairement le 18 décembre et le 29 janvier. Cela faisait longtemps que cela n'était pas arrivé ! Malgré cela, l'UCANSS et le Ministère refusent toujours de nous entendre.

L'UCANSS s'est contenté d'accorder de façon unilatérale une prime de 200 euros nets mise en place par les Directions locales (alors que c'est le président de la République en personne qui a encouragé cette fameuse prime de fin d'année). Mais cette prime ne bénéficie qu'à environ un tiers du personnel ! De qui se moque-t-on ? L'UCANSS refuse toute discussion pour une augmentation de salaire ; les seules augmentations possibles seront les promotions et points de compétence qui évidemment ne bénéficient pas à tout le monde.

Alors que l'inflation est plus importante ces dernières années (1,0% en 2017, 1,8% en 2018, 1,3% prévu en 2019), que tout augmente (carburant, énergie, logement, nourriture...), il est indispensable que les salaires de toutes et tous soient revalorisés par l'augmentation de la valeur du point ou par l'attribution de points supplémentaires pour tous. L'UCANSS annonce qu'elle relance la négociation sur la classification (cela fait 10 ou 15 ans qu'elle la relance, certainement pour amadouer les organisations syndicales nationales) ; il semble qu'elle veuille (ou que le Ministère accepte) mettre un peu d'argent sur la table.



Pour SUD, une nouvelle classification doit permettre un réel gain pour tous et un nouveau déroulement de carrière (beaucoup d'entre nous n'ont plus de perspectives aujourd'hui !)

Mais cela ne se fera pas tout seul ; il faudra l'imposer à l'UCANSS et au Ministère ; tous ensemble nous devons nous mobiliser pour obtenir notre dû !

La CNAM découvre que le coût des arrêts maladies s'envole avec le recul de l'âge de la retraite à 62 ans:

Le coût des arrêts de travail, notamment en maladie, ne cesse d'augmenter. On nous en parle régulièrement, surtout pour évoquer les sacro-saints objectifs ! Aujourd'hui, la CNAM s'est rendu compte que l'une des causes est que les salariés âgés de plus de 60 ans sont plus souvent et/ou plus longtemps malades. Pour les plus de 60 ans en 2016, la durée moyenne de l'arrêt de travail atteignait 76 jours, soit plus de deux fois la moyenne de l'ensemble des salariés (33 jours).

Il n'est pourtant pas nécessaire d'avoir fait l'ENA (désormais ISF) ou l'EN3S pour comprendre qu'un salarié « âgé » est usé par 40 années de travail et qu'il risque donc plus que les autres d'être malade !

Pourtant, le gouvernement et le patronat veulent nous faire travailler plus longtemps, et M. Macron nous parle de réformer nos retraites ! (cf. article ci-dessus).

Situation Sociale, quid des « gilets jaunes » ?

par les élus SUD

Depuis novembre dernier, le mouvement des « gilets jaunes » occupe la rue et la scène

médiatique. Notre syndicat ne partage pas la totalité des revendications et des modes d'actions, mais ce mouvement est révélateur d'une colère et d'une souffrance qui existe dans le pays depuis de nombreuses années. Les revendications demandant la revalorisation des salaires, des pensions, des allocations... sont justes et nous les partageons. Cela nécessite un meilleur partage des richesses.

Nous ne partageons pas les revendications anti-impôts mais nous réclamons plus de justice fiscale et que les plus riches paient plus d'impôts (ou au minimum l'impôt qu'ils doivent). L'impôt est indispensable et utile car sans impôt, il n'y aurait ni école publique, ni hôpitaux, ni services publics, ni routes... Nous ne partageons pas l'anti-parlementarisme, l'antisindicalisme, le « tous pourris » mais nous défendons un fonctionnement plus démocratique de notre société et nous réaffirmons la nécessité d'un syndicalisme qui défend les salariés et les précaires.

Nous condamnons les violences policières (comme la charge policière le 23 mars à Nice qui a blessé gravement une manifestante de 73 ans) et l'utilisation d'armes qui ont entraîné de graves blessures (« LBD », grenades). Mais nous condamnons aussi les actes de violence d'où qu'ils viennent. Les dégradations, incendies, attaques de Ministère... sont inacceptables et servent le gouvernement qui en profite pour prendre des mesures répressives au prétexte du maintien de l'ordre.

De plus, les propos du Président de la République disant qu'il « compatit à la blessure de la personne de Nice mais que quand on est vieux, on évite de manifester ! » sont une fois de plus une illustration de son

mépris ; on serait trop vieux pour manifester mais pas pour travailler plus longtemps !

Aujourd'hui, le gouvernement doit ouvrir les yeux, cesser le mépris et changer de politique. Au delà du « grand débat », il doit impérativement écouter les citoyens qui demandent plus de justice sociale et fiscale. Il doit revaloriser les salaires, les pensions et les allocations (pas simplement verser un peu de « prime d'activité » qui ne bénéficie qu'à une partie des gens). Il doit aussi abandonner la réforme des retraites et la casse de la Fonction Publique , donner les moyens pour fonctionner aux services publics comme les hôpitaux et la Sécu, et répondre à l'enjeu environnemental (lutte contre le réchauffement climatique, contre les pesticides et autres polluants). SUD, avec les salariés, continuera de se battre sur tous ces terrains.

Fin du mois, fin du monde :

par les élus SUD



Pour SUD, la lutte pour nos revendications doit s'accompagner de la lutte contre le dérèglement climatique et tout ce qui détériore notre environnement (pesticides, pollutions, nucléaire...) et nuit à notre santé et celle des générations futures.

C'est pour cela que SUD est partie prenante des mobilisations pour la climat et pour la défense de l'environnement (comme Notre Dame des Landes ou l'Affaire du Siècle, par exemple).

Écologie, social, tout est lié. C'est la politique libérale menée depuis des décennies qui nous conduit dans le mur ; c'est le système capitaliste qui est fou et qu'il nous faut absolument changer !

RH et nov'langue :

par les élus SUD

Collaborateurs, feedback, co-working... Tous ces termes du langage RH pour simplement faire croire que tous les salariés de l'entreprise sont impliqués et importants de la même façon.

L'équipe SUD partage donc un texte de Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail, lors d'une visite dans une entreprise :

La DRH : – « Bonjour Monsieur l'inspecteur, je vous présente mes collaborateurs... »

- Ah, vous avez des gens extérieurs à l'entreprise, ils ne sont pas déclarés ?

- Mais non, bien sûr, ils sont salariés. Ici, dans l'entreprise, bien sûr.

- Pourquoi vous les appelez collaborateurs ?

- Mais on les appelle comme ça, ce sont des collaborateurs...

- Mais, Madame, vous savez ce qui caractérise un contrat de travail, c'est un « lien de subordination juridique permanente ». Je parle en droit. Tout salarié est « subordonné ». On ne peut à la fois, être « collaborateur » et « subordonné ».

- Monsieur l'Inspecteur on les appelle ainsi, par respect, pour les associer...

- Madame, le mot « collaborateur » n'existe pas une seule fois dans le Code du travail, restez donc sur un plan juridique, c'est clair : un « salarié » !

- Mais enfin monsieur l'Inspecteur, on a le droit d'appeler nos... nos collaborateurs comme on veut.

- Madame, vous faites de l'idéologie. S'il vous plaît, pas avec moi.

- Comment ça ?

- C'est de l'idéologie que d'appeler un salarié « collaborateur ». Ça peut faire croire, qu'il est sur un pied d'égalité avec vous dans son contrat mais ce n'est pas le cas. C'est parce qu'il est subordonné qu'il a des droits. Le code du travail, c'est la contrepartie à la subordination. Supprimer la notion de subordination, ça enlève la contrepartie. Ça fait croire que dans l'entreprise, tous ont le même « challenge », le même « défi », sont dans le même bateau. Jusqu'à ce que le patron parte avec le bateau et que le salarié reste amarré sur le quai au Pôle emploi, et il s'aperçoit alors qu'il n'était pas collaborateur mais bel et bien subordonné... Le patron et le salarié n'ont pas les mêmes intérêts. L'un cherche à vendre sa force de travail le plus cher possible, l'autre veut la lui payer le moins cher possible.

- Là, monsieur l'inspecteur, c'est vous qui faites de l'idéologie !

- Vous croyez ? Bon alors, je propose d'arrêter tous les deux, et pour nous départager, de nous en tenir au droit, au seul droit, donc on parle de « salariés » désormais. Uniquement.

- Bien mais c'est dommage, j'utilise « collaborateur » parce que c'est valorisant...

- C'est vous qui le dites ! Vous ne vous demandez pas pourquoi on n'a pas mis le mot « collaborateur » en 1945-46 dans le Code du travail ?

- C'est une question de génération... On n'a pas le même sens pour le même mot...

- C'est certain. « Collaborateur », c'est marqué d'infamie. On n'a donc pas la même approche. Allez, n'en parlons plus, mais encore une fois, soyez correcte : appelez vos salariés des salariés...

Rédaction : les élus SUD

Exemplaire Gratuit : Ne pas jeter sur la voie publique